

Histoire et mémoire
Education à la prévention des crimes contre l'humanité



Bruxelles,
16 – 20 mars 2004

Joseph BRITZ
Luxembourg

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Table des matières

1. Introduction	7
2. Origine et but du séminaire	8
3. Organisation du séminaire	9
1 ^{ère} journée : Séance d'ouverture du séminaire.....	9
2 ^e journée : Les sites et les musées au service	10
de l'enseignement de la persécution politique et raciale	
Visite du Musée juif de la Déportation	10
et de la Résistance à Maline	
Visite de la partie consacrée aux enfants.....	11
déportés du Musée du Jouet à Malines	
Visite guidée du Fort de Breenonk.....	12
Réunion plénière	14
3 ^e journée : Le droit à l'éducation et à la prévention	16
des crimes contre l'humanité	
Réunion plénière	18
4 ^e journée : Le rôle d'un centre didactique	19
dans l'enseignement de la mémoire et de l'éducation à la prévention	
des crimes contre l'humanité	
Visite du Centre d'Education à la Tolérance	19
et à la Résistance « Les Territoires de la Mémoire » à Liège	
Atelier 1 : Le Parcours symbolique.....	19
Atelier 2 : La philosophie et les spécificités.....	20
des territoires de la mémoire	
Atelier 3 : Présentation de outils pédagogiques.....	21
Atelier 4 : Exposition « Triangle rouge »	22
Réunion plénière	22
5 ^e journée : Clôture du séminaire	23
4. Conclusion et recommandations	24
6. Liens Internet des lieux et des projets présentés.....	26

1. Introduction



Enseigner la mémoire signifie parler du passé, du présent et du futur. La défense des valeurs de la paix et de la démocratie nous demande d'établir un lien plus net entre le passé et notre futur. Notre souci est, par une lecture critique des événements de la Shoah, de mieux comprendre les dangers, les génocides et les horreurs actuelles.

Le séminaire a contribué à renouveler la volonté d'une lutte pour la justice, la liberté et la paix. Des débats de qualité ont rappelé que la démocratie et les droits fondamentaux de l'homme ne sont pas acquis, mais requièrent notre attention et notre entier engagement. Une citoyenneté fondée sur les droits de l'homme se construit au jour le jour.

Dans ce contexte une grande responsabilité revient à l'enseignement. Par différentes activités pédagogiques, il est nécessaire de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes tant au niveau émotionnel que rationnel. Ce séminaire a sans doute offert une large base d'idées et d'aides concrètes à reprendre dans l'enseignement des droits de l'homme et surtout de la Shoah. L'enseignant doit apprendre au jeune, par l'analyse critique du passé, à quel point l'être humain peut être cruel et comment il peut contribuer à créer un monde meilleur dans la paix et la justice, un monde ouvert à la différence.

2. Origine et but du séminaire

En octobre 2000, les Ministres européens de l'Education se sont réunis à Cracovie à la 20^e Conférence Permanente des Ministres européens de l'Education. Ils y ont exprimé le souhait que chaque pays partie à la Convention culturelle européenne organise une « journée de la mémoire et de la prévention des crimes contre l'humanité ». Le Conseil de l'Europe a demandé à chaque pays membre d'organiser une journée de la mémoire, en respectant la variété des dates et des thèmes retenus par les pays, qui sont liés à leur propre histoire. Les ministres ont également demandé de développer du matériel éducatif et des séminaires pédagogiques annuels sur ce thème.

Le 18 octobre 2002, les Ministres européens de l'éducation, réunis à Strasbourg, ont officiellement concrétisé la décision prise en 2000 à Cracovie. Le Conseil de l'Europe a été chargé de coordonner l'organisation d'une journée de la mémoire et mandaté par les Ministres européens d'élaborer du matériel pédagogique d'une part, et de lancer des séminaires de formation pour les enseignants d'autre part. Par ailleurs, un appel a été lancé afin d'établir un relevé de « lieux de mémoire », fondations et autres organisations engagées dans la mémoire des crimes de la Seconde Guerre mondiale.

La Belgique a organisé le premier séminaire pour enseignants qui peut servir de modèle pour des futurs séminaires européens.

Pendant cinq jours, du 16 au 20 mars 2004, les participants ont été mis en situation concrète, le premier jour étant réservé à l'ouverture officielle du séminaire sur invitation des Ministres de l'Education des trois communautés de Belgique, flamande, francophone et germanophone. Ils ont pu se familiariser, dans un dialogue ouvert, avec les possibilités offertes par l'enseignement. Différents thèmes ont été traités dans le respect de leur spécificité et complémentarité, tels

- le rôle d'un site historique, une main courante comme témoignage servant à l'enseignement de l'histoire,
- le contexte d'une agglomération métropolitaine,
- l'enseignement à la prévention des crimes contre l'humanité,
- le cadrage de l'offre dans le curriculum de l'école,
- le rôle de l'art et de la culture à l'appui de l'enseignement,
- le rôle des centres offrant du matériel éducatif.

L'éducation aux droits de l'homme, l'éducation à la mémoire ainsi que l'éducation à la prévention des crimes contre l'humanité doivent prendre une place fixe dans les curricula scolaires et inciter à développer une activité pédagogique de haut niveau, une pédagogie qui inspire à la propagation de la paix, à la promotion de la tolérance. Il est de notre

responsabilité que la citoyenneté se construit. Toutefois il faut veiller à ne pas porter sur le seul système éducatif tout le poids de la prévention des crimes contre l'humanité. L'enseignement peut certes contribuer à une réelle prise de conscience chez nos jeunes, mais il ne peut être responsabilisé que pour une partie de l'éducation – l'autre partie revient sans doute à la famille dont la première obligation est de veiller à donner au jeune une éducation en accord avec les droits de l'homme et de le former de manière à devenir un adulte responsable de ses actes.

3. Organisation du séminaire

Dans la diversité des offres, chaque participant a eu la chance de se faire une idée des maintes possibilités de traiter le sujet soit en classe, soit lors des activités périscolaires. Les organisateurs ont veillé à assurer un bon équilibre entre l'information et l'activité pédagogique, et à sensibiliser les enseignants à la question du devoir de la mémoire. Ils ont en outre fourni des exemples de ce qui peut être fait avec les jeunes.

1^{ère} journée : Séance d'ouverture du séminaire.

Pendant l'ouverture officielle du Séminaire européen au Sénat à Bruxelles, le Président du Sénat ainsi que les représentants des gouvernements des trois communautés de Belgique ont approuvé l'initiative prise d'organiser un tel séminaire dans leur pays dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de la mémoire et de l'éducation à la prévention des crimes contre l'humanité. Ils ont souligné unanimement l'importance de ce séminaire permettant une confrontation pluridisciplinaire avec le sujet le plus brisant que notre civilisation n'ait jamais connu. Il faut se souvenir, comme l'a exprimé Monsieur Pierre Hazette, Ministre de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécial de la Communauté française, pour se prémunir contre les résurgences toujours possibles des intolérances menaçant nos principes démocratiques fondateurs.

Madame Carole Reich, au nom du Conseil de l'Europe, a précisé que c'est de notre devoir de nous souvenir des faits atroces qui se sont manifestés au cours du siècle passé et qui ont marqué notre civilisation. Certes l'humanité a connu avant la Shoah comme après, d'autres génocides et massacres de grande ampleur. Mais comprendre la Shoah implique en percevoir le caractère unique et spécifique, en tant que première tentative délibérée d'exterminer un peuple à l'échelle du monde.

L'actualité nous rappelle que le combat contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie n'est jamais terminé. C'est notre devoir à nous tous d'établir et de rétablir le dialogue interculturel permettant de

se parler afin d'apprendre à connaître et à apprécier les autres, faisant de son mieux pour les comprendre, malgré leurs différences.

2^e journée : Les sites et les musées au service de l'enseignement de la persécution politique et raciale.

Visite du Musée juif de la Déportation et de la Résistance à Malines.

Soutenu par le gouvernement flamand et de s spon sors privés, le Musée juif de la Déportation et de la Résistance, à mi-chemin entre Bruxelles et Anvers, est situé dans l'ancien camp de rassemblement SS (SS-Sammellager Mecheln) pour Juifs et Tziganes à Malines. Il se situe dans une aile de l'ancienne Caserne Dossin de saint Georges. Ce lieu d'Histoire est également un lieu de Mémoire.

Il présente au public une synthèse historique de la persécution raciale pendant la Seconde Guerre mondiale en Belgique et dans le Nord de la France et se donne pour but de centraliser toutes les informations concernant ce sujet. Le Musée de la Déportation et de la Résistance des Juifs de Belgique présente l'histoire de la « Solution Finale » en Belgique et en Europe.

L'exposition s'oriente autour de deux règles didactiques fondamentales à savoir: le temps et le sujet. L'histoire est ici présentée de façon thématique en suivant la stricte chronologie des faits. Le guide restitue les faits et la situation d'avant-guerre pour en venir à la Guerre et à l'invasion de la Belgique par les nazis. Ainsi, plusieurs thèmes sont développés: les aides et relais dont bénéficièrent les SS, pourtant peu nombreux, dans la société et les institutions belges, la collaboration des mouvements d'extrême droite, l'extermination de près de la moitié de la population juive de Belgique, l'insoumission et la résistance de ceux qui échappèrent à la déportation, l'aide d'une large frange de la population belge, en particulier à l'égard des enfants.

Les visiteurs peuvent se familiariser avec la mise en place de l'appareil juridique de l'occupant (lois, règles, registres) et se rendre compte de la décision prise par les nazis pour l'extermination massive des juifs d'Europe.

L'instauration de l'étoile jaune comme signe de discrimination, les enfants cachés et la réponse des résistants belges à l'occupant nazi sont illustrés de façon expressive dans le parcours de l'exposition.

Le sous-sol du Musée est réservé aux enfants ayant dépassé l'âge de 13 ans: les illustrations de l'extermination (photos et chiffres), l'horreur des conditions dans les camps de travail et les photos de victimes

(adultes, familles et enfants) incitent à la réflexion et à une prise de conscience immanente.

La visite guidée replace le visiteur dans le contexte d'une classe scolaire dans laquelle la connaissance historique est transmise au public. Ce n'est qu'à la fin de la visite, lors de l'écoute d'un témoignage (film sur l'histoire d'un déporté et de sa famille) que la place est laissée à l'émotion.

Visite de la partie consacrée aux enfants déportés du Musée du Jouet à Malines.

Les participants ont pu découvrir les jouets du ghetto de Theresienstadt. Environ 25000 personnes ont été déportées, dont 5500 enfants dans 28 convois. Le 20^e convoi a été attaqué près de Malines. Un enfant a pu s'échapper.

L'exposition évite de montrer les cruautés et met plutôt l'accent sur l'espoir que ces jouets ont représenté pour les enfants. Jouer fut le seul moyen d'échapper à la misère qui était leur sort. Il faut bien être conscient que le temps de guerre constitue des années de vie volées aux enfants. On ne peut plus revivre ces années



L'exposition a sans aucun doute des valeurs pédagogiques très élevées et se présente en huit salles différentes :

- Salle 1 : Des enfants comme tous les autres

Avant la guerre la vie des enfants juifs en Europe était aussi variée que celle de tous les autres enfants. Ils jouaient les mêmes jeux et lisaient les mêmes livres d'enfant.

- Salle 2 : Des enfants à l'ombre de la guerre

Avec l'entrée en scène politique des nazis, toutes sortes de lois excluaient de plus en plus le peuple juif.

- Salle 3 : Des enfants dans les ghettos

La situation dans les ghettos était horrible : la surpopulation, la faim, le froid et la saleté causaient beaucoup de décès. Souvent, les ghettos n'étaient qu'un arrêt sur le chemin vers les camps d'extermination. Pour le monde extérieur ça devait avoir l'air d'un quartier normal d'habitation.

Toutes sortes d'artistes et de savants y habitaient. Malgré la misère, beaucoup d'activité pédagogique et culturelle ont eu lieu.

- Salle 4 : Des enfants dans les camps

Dès 1933 les nazis ont construit des camps de différentes sortes : des camps de travail, des camps de passage (p.ex. la caserne Dossin à Malines), des camps d'extermination. Le but de ces camps était le massacre !

- Salle 5 : Évasion et les Partisans

Il n'y a pas eu beaucoup de possibilités d'évasion. Une partie des gens échappés se joignaient aux groupes de partisans qui se battaient contre les Allemands.

- Salle 6 : Les foyers

Les foyers étaient destinés à procurer une maison et de l'enseignement aux orphelins. Les enfants de parents déportés y arrivaient, mais aussi d'autres enfants y ont été amenés par leurs parents dans l'espoir de pouvoir les sauver ainsi. Le personnel des foyers essayait souvent de protéger les enfants et de leur accorder une vie normale.

- Salle 7 : L'évasion

Beaucoup de juifs cherchaient un abri sur des greniers et dans des caves, dans des bunkers, des réseaux d'égouts ou autres. On s'occupait de papiers d'identité falsifiés et beaucoup d'enfants ont été cachés chez des familles non juives. La chance de survivre était petite.

- Salle 8 : Des enfants à la fin de la guerre

Après la guerre des centaines de milliers de survivants apparaissaient, parmi eux des milliers d'enfants orphelins. Les Alliés construisaient des camps d'accueil pour des sans-abri. Là, on s'occupait du bien-être des enfants, de leur éducation, de la recherche d'une famille.

Visite guidée du Fort de Breendonk : SS Auffanglager (camp de réception) : symbole de la terreur nazie

Le « Auffanglager Breendonk », ouvert dès le 20 septembre 1940, a compté environ 3500 détenus jusqu'en septembre 1944.

Destiné à fonctionner comme camp de transit avant la déportation vers les camps allemands, il fut en réalité un véritable camp de tortures et de



terreur. Il s'agissait ici de briser les corps et esprits des détenus par des travaux forcés perpétuels.



En raison de la structure en dur des bâtiments, le fort constitue un site unique en Europe par son état de conservation et représente une visite particulièrement émouvante. À Bredonk, il y avait d'un côté des héros, les martyrs, prisonniers d'un bagne impitoyable. La torture, la mort, les fusillades, les pendaisons étaient à l'ordre du jour. D'un autre côté, il y avait les bourreaux, des officiers SS, assistés à partir de septembre 1941 par des SS flamands. Les SS belges étaient souvent des gens

qui, dans la vie civile, avaient eu peu de succès et qui étaient d'un niveau intellectuel peu élevé. Ici, dans l'uniforme nazi, ils possédaient soudainement une situation dont ils ne pouvaient que rêver dans leur vie civile et développèrent une cruauté sans pareille envers leurs compatriotes

Dans l'attente de l'interrogatoire des détenus sont isolés en cellule. D'autres sont directement enfermés dans la « Stube », une casemate du fort, où séjournent 32 puis 48 détenus. Vers août-septembre 1942, les services de la police SS (Sicherheitspolizei) installent une salle d'interrogatoire et de torture dans le fort, le « Bunker ».

À partir de novembre 1942, au moins 164 prisonniers furent fusillés et, à partir de mai 1943, 21 furent pendus. Au moins 98 détenus sont morts des suites de noyade, de violences physiques, de sous-alimentation ou de tortures. La faim représente une torture quotidienne et permanente au fort.

La visite complète du fort, qui prend environ deux heures, aboutit du point de vue pédagogique à la consternation et à la stupéfaction. Les jeunes visiteurs se montrent visiblement touchés par ce témoignage d'un des chapitres les plus obscurs de notre civilisation. Un guide relate les conditions de vie du camp et illustre son récit par des exemples marquants de tortures et



de crimes commis dans le Fort de Bredonk.

Réunion plénière

1. L'organisation du séminaire fondé sur un projet du Conseil de l'Europe, s'adresse aux 48 pays membres de la convention culturelle européenne. Les recommandations retenues sont dès lors valables pour tous les pays membres et ne se limitent pas, dans le cas présent, au pays hôte. Le but du séminaire est de faire passer le message de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité au plus grand nombre possible d'enseignants.
2. Des projets d'élèves dans la ville d'Huy ont été présentés. Ces projets sont consacrés à la mémoire de la Shoah et de la résistance. Ci-après les points forts de réflexion de ces projets :
 - Comment devenir la mémoire d'un autre ?
Pour ce faire, nous devons être capables d'intégrer le vécu de l'autre à notre propre vie. Il faut établir des liens entre les faits vécus avant et pendant la guerre et des situations actuelles. En guise de conclusion, il s'avère nécessaire de prendre position et de changer éventuellement ses propres attitudes.
 - Intégrer le vécu de l'autre.
D'une part, chacun est invité à adopter une famille, un enfant qui l'accompagne tout au long de l'exposition et avec lequel il peut s'identifier. L'adoption fictive d'une famille permet de mettre un visage concret sur le vécu, d'écrire un prénom ce qui fait sortir cette personne de son anonymat. Soudain l'homme, le détenu, nous devient familier et nous pouvons nous imaginer sa vie éprouvante en nous le profond désir de raconter une partie de son histoire.
 - Faire vivre pour que l'émotion serve de support à la mémoire.
À ce moment, il faut prendre le temps d'exprimer les émotions vécues. La mémoire est bien une éducation à la démocratie, une éducation à la citoyenneté. Le rôle de l'école réside entre autre dans la mission de rendre les jeunes capables d'agir en toutes responsabilités, d'agir en bon citoyen. Il doit apprendre à s'informer et à analyser les documents qui lui sont présentés. L'école doit contribuer à développer son esprit critique afin qu'il puisse prendre conscience de l'impact de ses positions et de ses actes. Le message de tout enseignement doit être tel que le jeune se

voit encouragé et soutenu dans ses actions de défense des valeurs démocratiques qui sont les nôtres.

- Il faut noter que chaque enfant reçoit un dossier pédagogique qu'il peut remplir pendant la visite. Il peut comparer une vie qui s'arrête avec une vie qui continue. D'un côté il s'agit certes d'une visite d'un site historique, mais d'un autre côté avec l'identification, la familiarisation avec un personnage concret, l'histoire commence à être une partie de nous-mêmes – le jeune peut, dans ses émotions, revivre les moments forts d'un détenu, et plus encore, d'un jeune de son âge.

Le Mémorial devient leur mémorial ! Nous devons être conscients que nous avons à faire à des attitudes qui existent encore aujourd'hui et qu'il faut, à tout prix, surmonter. C'est pourquoi tous les éléments de la visite doivent être immédiatement compréhensibles pour le jeune.

3. Un débat consacré à la pédagogie a permis de dégager quelques axes :

- Afin de pouvoir s'appuyer sur les lieux de mémoire, la question du 'comment créer des outils qui font le lien vers une classe ?' s'impose. Si le pays ne dispose pas de lieux de mémoire proprement dits, alors ces lieux doivent « être ramenés chez le jeune ». À un âge raisonnable le jeune peut être confronté à la thématique de la Shoah. Pour cela, un lycée peut par exemple, créer un espace de mémoire où un monument pourra être érigé. Il faut lutter à tout prix contre l'indifférence qui se propage et surtout subvenir aux problèmes de méconnaissances des faits historiques en favorisant une formation continue offerte aux enseignants. Les jeunes sont souvent très réceptifs, mais malheureusement la lassitude de quelques enseignants pèse fort sur l'intérêt du jeune envers un sujet dominant nos générations.

Afin de pouvoir réagir contre cette 'fatigue' des enseignants, on ne peut pas se limiter aux simples programmes retenus pour une classe, mais il serait souhaitable d'investir davantage dans les projets d'établissements à dimension pluridisciplinaire.

- Un point de réflexion portait sur la lutte contre l'indifférence et les moyens de financements par le biais des régions, des gouvernements et au niveau européen.
- Une demande a été adressée au Conseil de l'Europe afin de clarifier les bases de l'holocauste et de créer du matériel pédagogique directement applicable en salle de classe. Les jeunes doivent être encouragés à développer leurs réflexions personnelles. Certes, une terminologie et un style adaptés à la situation doivent être utilisés.

3^e journée : Le droit à l'éducation et la prévention des crimes contre l'humanité.

La situation dans les écoles de la région d'Anvers fut d'abord présentée à l'Info Point d'Anvers. Les données statistiques montrent les facteurs d'exclusion qui engendrent l'échec scolaire. 12,2 % de la population de la ville d'Anvers, qui compte environ 448.000 habitants répartis en 9 districts, sont de nationalité étrangère. 10 % de la population sont au chômage. 88.041 élèves fréquentent une école à Anvers, dont 50.991 l'enseignement primaire et 37.050 l'enseignement secondaire. 21,1 % des élèves du 'Kindergarten' sont de nationalité étrangère, 22,9% dans l'enseignement primaire et seulement environ 12,5% des élèves fréquentant un enseignement secondaire (toutes divisions confondues). Le taux le plus élevé d'élèves étrangers se trouve dans le régime professionnel. Le détail des données montre de façon nette que le nombre d'élèves étrangers diminue avec le niveau de l'enseignement – plus le niveau est élevé, moins d'élèves étrangers y sont inscrits.

L'échec scolaire est souvent dû au milieu social, au niveau d'études, à la voie pédagogique choisie. Les données sont utilisées par les autorités afin d'améliorer l'égalité des chances dans l'éducation.

Les responsables ont ensuite présenté un modèle d'apprentissage consacré à la mémoire et à la Paix réalisé par l'**École Provinciale Technique de Boom**. La vision de cette école est d'offrir aux élèves une formation générale ainsi que socioculturelle afin qu'ils puissent mieux gérer les facteurs d'une société moderne en constante évolution. La méthode consiste dans une approche coordonnée du trajet scolaire que les élèves parcourent afin de pouvoir adapter les programmes des différents cours. 'Se souvenir du passé et d'une paix durable dans le contexte scolaire' est devenu la maxime du lycée.

Un plan concret est établi pour les sept années d'études.

En première année sont traités les droits de l'enfant (civisme, participation des élèves, analyse de la situation actuelle en Flandres et dans le monde, confrontation avec le passé par une description de la situation dans les camps de concentration).

En deuxième année, les arts et la culture dominent. L'égalité des sexes, la connaissance des cultures, des projets concernant l'exploitation et le travail des enfants dans les pays du tiers monde sont les sujets traités.

La visite du Fort de Brèendonk se fait en troisième année, une visite à caractère pluridisciplinaire.

En quatrième année, les élèves visitent la caserne Dossin à Malines et font connaissance des sites historiques de la ville d'Anvers. Un projet « Bataille des Ardennes » englobe des visites aux cimetières et musées.

Une semaine entière est réservée en cinquième année à un projet impliquant tous les cours spécifiques tels que la religion, l'histoire et d'autres. L'école organise une visite guidée 'In Flanders Fields' à Ypres et Fume.

L'accent en sixième année est mis sur des moments de réflexion en utilisant différentes productions cinématographiques, telles que 'La Vita e bella', 'Schindlers List' ou autres.

En dernière année un projet est lancé sur la démocratie et l'éducation de paix à l'aide de l'actualité mondiale. Faire la connaissance de la culture berbère par la musique et d'autres sujets servent à réduire un certain racisme latent et à favoriser le civisme. Sur base d'un film 'Promises', suivi d'une conférence concernant la construction du mur autour d'Israël, le problème israélo-arabe est abordé.

Une grande diversité de projets est réalisée en collaboration avec des organisations externes. Certes, en cours de route, certaines difficultés se manifestent : les thèmes sont en général assez vagues ; l'attention des enseignants n'étant pas assez présente, l'engagement de ceux-ci et des élèves laisse souvent à désirer ; d'autres formes d'enseignement sont nécessaires ; le coût, l'emploi du temps, l'organisation en général pèsent fort sur les responsables.

Le grand défi de l'engagement de l'École Provinciale Technique de Boom c'est de pouvoir aller au-delà de l'enceinte de leur propre établissement et de créer un réseau européen où les écoles traitent les mêmes sujets et réalisent une série de projets identiques.

Les projets « **With flying colours** » et « **Piazza dell'Arte** » utilisant les activités artistiques afin d'impliquer les jeunes de différentes écoles d'Anvers dans des projets communs ont également fait l'objet de présentation. L'objectif est de leur permettre d'exploiter leurs talents artistiques (retrouver la confiance en soi), de travailler en groupe (dialogue interculturel) et de découvrir leur environnement local (voisinage, villes). Chaque être humain a des compétences et il faut savoir motiver les jeunes à découvrir et à développer les leurs. À travers ces projets les jeunes désirent montrer qu'ils sont membres de la même famille et que la différence constitue un enrichissement pour l'humanité.

Réunion plénière

Des liens entre hier et aujourd'hui doivent être établis, entre le passé et l'actualité tout en sachant gérer l'émotionnel et l'intellectuel. Le débat de la séance plénière fut posé sous deux aspects :

- Comment l'enseignant travaille-t-il à l'école ? (le présent)
- Comment pouvons nous travailler avec notre école ? (le futur)

Les enseignants ont évoqué de nombreux exemples de projets existants, partant de faits, de visites de lieux de mémoire et de témoignages. Citons par exemple les jours « V », organisés pendant toute une semaine dans une école technique, la visite de camps pour garder la mémoire vivante et de cimetières pour connaître la vie d'un soldat. Les témoignages des survivants sont toujours d'une valeur irremplaçable et il faut surtout prendre garde à ne pas perdre ces derniers témoignages authentiques. Beaucoup d'écoles entretiennent des contacts avec des écoles jumelées à travers toute l'Europe et même au-delà des frontières européennes.

Les nouvelles technologies de l'information doivent servir à transmettre les expériences qui existent à l'heure actuelle. Toute activité doit miser sur la persistance !

Pour les représentants de « Démocratie ou barbarie » l'objectif principal est de donner un cadre pour répondre aux questions relatives aux droits de l'homme. Chaque projet est encadré et du matériel pédagogique est mis à disposition des enseignants.

La Roumanie présente un concept de citoyenneté démocratique au niveau local où les projets des écoles sont organisés en étroite collaboration avec des ONG.

Depuis plus de 6 ans, un lycée technique au Luxembourg organise un projet, appelé « Contre l'oubli ». À travers ce projet, des visites de lieux

de mémoire sont organisées en mettant l'accent sur les droits de l'homme. Toutes les actions présentées nous rendent conscients que nous avons besoin de la mémoire et des droits de l'homme dans nos écoles. Sans les droits de l'homme nous ne possédons pas les moyens nécessaires pour enraciner la mémoire et la prévention dans les programmes scolaires.

4^e journée : Le rôle d'un centre didactique dans l'enseignement de la mémoire et de l'éducation à la prévention des crimes contre l'humanité.

Visite du Centre d'Éducation à la Tolérance et à la Résistance « Les Territoires de la Mémoire » à Liège



Tout le monde est concerné par la mémoire. L'asbl « Les Territoires de la Mémoire » est une association fondamentalement pédagogique qui concentre son action sur la jeunesse et met ses infrastructures à disposition des enseignants. Les responsables sont d'avis que l'évocation du souvenir est indispensable pour ne pas reproduire certaines erreurs du passé et pour participer à la construction d'une société plus humaine.

Sensibiliser les plus jeunes au devoir de mémoire et de vigilance, dénoncer le mensonge et l'oubli, éduquer à la citoyenneté... c'est la responsabilité de tous ceux qui veulent préserver la liberté et la paix. Les « Territoires de la Mémoire » accueillent chaque année environ 11.000 visiteurs!

Lors de notre visite, les responsables nous ont proposé quatre ateliers :

Atelier 1 : Le Parcours symbolique

Atelier 2 : La philosophie et les spécificités des territoires de la mémoire

Atelier 3 : Présentation de outils pédagogiques

Atelier 4 : Exposition « Triangle rouge »

Atelier 1 : Le Parcours symbolique

Le Parcours symbolique, consacré à la déportation sous le régime nazi, constitue la pierre angulaire des activités des « Territoires de la

Mémoire ». La visite retrace en onze stations le parcours infernal des déportés, au cœur de l'univers concentrationnaire nazi :

- Station 1 : La rue, premier espace de terreur
- Station 2 : L'ordre nouveau et sa face cachée
- Station 3 : Le départ pour l'horreur et l'arrivée au camp
- Station 4 : La sélection
- Station 5 : Portraits et marquage
- Station 6 : L'espace de mise à mort
- Station 7 : Les camps au quotidien
- Station 8 : La fin
- Station 9 : Les miroirs
- Station 10 : La constellation des camps
- Station 11 : Résistance et Mémoire

Les étapes de la déportation sont reconstituées et le visiteur est replacé dans le contexte de l'époque par des témoignages sonores de prisonniers, des enregistrements reflétant les sensations de la situation (chaleur, froid, bruits, lumière), des extraits de films et des photographies.

Un dossier pédagogique préparatoire « Comprendre le passé » est mis à disposition des enseignants afin de pouvoir préparer leur visite avec une classe. Le dossier permet de replacer la période traitée dans son contexte historique, afin de mieux la comprendre et d'éviter qu'elle se reproduise. Il existe en deux versions : l'une pour le dernier cycle de l'enseignement fondamental et l'autre pour les classes du secondaire. Trois ateliers sont proposés : l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le nazisme et la Deuxième Guerre mondiale, la solution finale, suivis d'une synthèse générale et d'un lexique. A travers ces activités, l'élève peut développer des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être en adéquation avec les socles de compétences à l'éveil et à la formation historique.

Pour chaque document du dossier, des questions d'exploitation sont proposées afin de susciter la réflexion de l'élève et de développer son esprit critique.

La visite du Parcours symbolique prend environ 50 minutes.

Atelier 2 : La philosophie et les spécificités des territoires de la mémoire

La conférence donnée par le professeur Philippe Raxhon (Historien à l'Université de Liège) a souligné le problème que progressivement les témoins directs de cette période disparaissent et que l'intérêt d'un tel centre comme les « Territoires de la Mémoire » est d'essayer de

continuer à transmettre l'intensité, les émotions, le radicalisme d'une époque. Est-ce qu'il s'agit ici d'un parcours historique ou symbolique ? L'initiation à et la confrontation des jeunes avec les chapitres les plus obscurs de l'histoire doit déboucher sur une envie de savoir plus. Transmettre de génération en génération les faits atroces commis pendant la Seconde Guerre mondiale est notre devoir, et il faut donner une réponse pédagogique aux questions qui nous sont posées.

Un débat s'est ouvert sur les effets qu'un tel parcours peut avoir sur des enfants trop jeunes. Certains enseignants étaient d'avis que faire la visite avec des enfants de onze ans est beaucoup trop tôt. Mais les responsables ont assuré avoir consulté des psychologues de l'enfance qui eux n'ont pas eu de réticences à autoriser des enfants de onze ans au « Territoires de la Mémoire ». Il y a un service pédagogique et psychologique sur place afin de préparer les visites et d'accompagner les enfants, de manière à ce que les jeunes puissent exprimer leurs émotions à la fin de la visite. Certes, il faut de trouver le bon langage, et une différenciation dans l'approche est nécessaire suivant la catégorie d'âge et le niveau scolaire. Certaines écoles font un courrier aux parents, leur demandant l'accord pour organiser la visite des « Territoires de la Mémoire ».

Atelier 3 : Présentation des outils pédagogiques

Le Centre d'Éducation à la Tolérance et à la Résistance propose des outils permettant de sensibiliser au devoir de mémoire et de résistance et d'éduquer à la citoyenneté. Il expose les multiples facettes des matériaux pédagogiques. Les Ateliers Neurone, le service pédagogique des « Territoires de la Mémoire » sont chargés des animations et de la conception des dossiers, activités et outils à usage scolaire. Les dossiers déjà disponibles sont téléchargeables sur le site Internet des « Territoires de la Mémoire ». Du matériel indépendant des visites est aussi mis à la disposition des enseignants, afin de leur permettre d'avoir les outils nécessaires pour aborder le sujet de la Shoah et de la Mémoire.

Les visiteurs du Parcours symbolique achèvent leur voyage dans le temps par la projection d'un film adapté au public. Les responsables proposent plusieurs formules de visites et d'animations, adaptées aux besoins pédagogiques et aux possibilités matérielles et financières des visiteurs.

Atelier 4 : Exposition « Triangle rouge »

L'exposition est dédiée à tous ceux qui portaient ce petit bout de tissu rouge triangulaire dans les camps du III^e Reich pour souligner l'action de tous les résistants à toutes les formes de tentatives liberticides.

L'exposition est constituée de panneaux chronologiques consacrés à quatre thèmes : la montée des fascismes, la résistance à l'occupant, l'univers concentrationnaire et le devoir de vigilance. Les panneaux font la synthèse des principaux faits historiques ayant marqué cette période et sont illustrés par des photos en noir et blanc.

De jeunes élèves, après leur visite du camp de concentration d'Auschwitz, ont conçu et réalisé l'exposition. Il s'agit d'une exposition itinérante qui est adaptable aux besoins des écoles et aux connaissances des classes.

Réunion plénière

Différents sujets très intéressants ont été abordés et des questions essentielles ont été évoquées. Une première question fondamentale porte sur le contenu d'une exposition ou d'un territoire de mémoire. Qu'est-ce qu'il faut montrer aux jeunes ? Est-ce qu'il faut absolument montrer l'horreur ? Selon l'avis d'une partie des participants, cela peut provoquer un choc chez certains élèves, même chez des adultes. D'autres, au contraire, réclament le droit d'informer de manière détaillée sur le sujet. Selon les responsables du territoire, les enfants comprennent très bien ce qui se passe – ils remarquent normalement ni pleurs, ni larmes, ni rires.

C'est le choix du responsable du groupe, de l'enseignant, qui connaît la psychologie de ses élèves et qui a bien préparé la visite, de limiter les informations aux conditions des auditeurs.

Une deuxième réflexion concernait la forme de la démarche du territoire. S'agit-il d'une démarche symbolique ou d'une démarche historique ? Il est incontestable que la donnée historique doit toujours être respectée, surtout, comme le territoire est un centre d'éducation ! Le visiteur doit pouvoir éprouver quelque chose, notamment au niveau de ses émotions. Le « Territoire de la Mémoire » forme une unité et le message ne peut être compris qu'en considérant l'ensemble de ses activités.

Quel est l'objectif réel du Centre d'Éducation à la Tolérance et à la



Résistance ? Le Centre ne se borne pas à un champ ou un fait historique – il crée plutôt un terrain d'entente entre le passé et le présent. Le travail sur la mémoire d'un côté et le travail de lutte contre l'Extrême droite de l'autre sont deux démarches qui peuvent être reliées entre elles. Mais faire la jonction des deux causes demande beaucoup d'attention : on pourrait traiter l'avenir en se penchant trop sur le passé et ainsi donner une autre signification au passé.

Il est de notre obligation d'étudier le passé pour interpréter l'avenir !

Les « Territoires de la Mémoire » ne se présentent pas comme un lieu authentique de mémoire. Cela permet une démarche symbolique au Centre. Mais, toutefois, ils se voient confrontés avec des faits historiques. Le lien avec le passé est utilisé dans un but de prévention. Des gens avertis cessent d'être des gens qui haïssent ! Ainsi il ne faut jamais commettre l'erreur de faire des oublis du passé.

Malgré certaines critiques et divergences, les enseignants ont relevé cette initiative et ont trouvé le matériel pédagogique très utile. Afin de pouvoir motiver les enseignants à s'investir dans ce sujet, le pouvoir public doit s'investir davantage et soutenir les démarches pédagogiques qui sont entreprises. Il faut organiser tous ensemble le devoir de mémoire et il n'existe qu'un seul lieu où cela puisse se réaliser : c'est l'école !

5^e journée : Clôture du séminaire

La séance plénière finale a débuté par deux témoignages saisissants : celui de Monsieur Rahmet, victime de la déportation, et celui de Madame Yolande Maracomassa, survivante des génocides commis au Rwanda. Ces témoignages ont eu un impact émotionnel très fort sur les participants.

Puis, l'historien-chercheur Monsieur Lagron a fait une intervention sur l'histoire et le rôle de l'historien. Selon lui, l'Holocauste n'est qu'une partie de l'Histoire et ne doit pas être abordé en tant que thème séparé. Il présente l'Holocauste plutôt comme une continuité de l'histoire européenne ; d'après lui, l'historien a le devoir d'enseigner l'histoire, plutôt que d'enseigner la mémoire !

Ce message fut très controversé ! De vives réactions chez certains participants ont clairement souligné leur mécontentement. En effet, selon eux, la Shoah est unique. Une pédagogie de la Shoah n'existe pas – il existe une pédagogie après la Shoah ! Avant cet événement, il n'y avait jamais eu de précédent dans l'histoire.

4. Conclusion et recommandations

Nous attendons du système éducatif qu'il forme des citoyens capables de résister au fanatisme, à l'intolérance et à la peur de l'autre. Voilà pourquoi le contenu de notre enseignement est d'une importance fondamentale. Mais le meilleur des programmes ne peut suffire si l'enseignant manque d'énergie et d'intérêt. Il faut qu'il y ait une volonté, un véritable effort de mémoire pour ne pas permettre au temps d'installer l'indifférence et l'oubli. L'enseignant demande à être accompagné dans son travail quotidien. Le matériel mis à sa disposition doit favoriser une application facile et immédiate à la portée de tous pour pouvoir lutter, de façon efficace, contre l'indifférence et la méconnaissance. Un travail en équipe, pluridisciplinaire, permet une approche beaucoup plus diversifiée. Une école entière, dans le cadre d'un projet d'établissement par exemple, peut préparer le terrain nécessaire à un échange fructueux entre tous les partenaires scolaires. Le jeune doit être sensibilisé aux faits vécus par l'organisation de visites de lieux historiques (si la situation géographique le permet), de musées, de théâtres, surtout par l'écoute de témoins. L'apprentissage des droits de l'homme et plus particulièrement de la Shoah doit respecter les données historiques. Il faut étudier le passé pour interpréter l'avenir.

Les approches pédagogiques présentées lors de ce séminaire forment un outil intéressant pour l'enseignant. Toute initiative mène à une envie de savoir plus et de transmettre nos expériences, notre savoir de génération en génération. Il revient à l'enseignant de construire la stratégie appropriée, en respectant la situation spécifique de son école, pour faire passer le message des droits de l'homme.

Retenons à ce point quelques recommandations à l'issue d'un séminaire fort intéressant :

- En raison de la pluridisciplinarité du sujet, le travail en équipe, le flux d'informations ainsi que la communication entre les différents acteurs scolaires doivent être valorisés.
- Dans beaucoup de lycées des initiatives intéressantes sont lancées et méritent d'être portées à la connaissance d'un monde éducatif élargi. Ainsi on peut réaliser à l'école des travaux pour assurer une mémoire permanente par le biais d'activités des

élèves en faveur d'un projet concret. On devrait recourir à une liste des sites Internet utiles mise à jour régulièrement afin d'obtenir des outils efficaces sans perte de temps.

- Il ne faut pas limiter le message à une seule donnée historique, mais mettre l'accent sur les droits de l'homme et cela dans toute son ampleur. L'enseignement des droits de l'homme touche tous les cours (pluridisciplinarité) et est d'une importance vitale pour tous les élèves à n'importe quel niveau pédagogique.
- Les modèles pédagogiques doivent permettre une action immédiate et un échange constructif entre enseignants et écoles (en faisant appel aux TIC – meilleure information et communication de ce qui existe). Ces démarches soulignent l'importance de la formation continue des enseignants et montrent la volonté de ceux-ci à se soumettre à un support permanent par des similaires et des experts extérieurs.
- Dans cet ordre d'idées, l'élaboration d'outils efficaces et souples (fiches pédagogiques complètes et simples à utiliser – brochure dont le volume est adapté aux heures de cours dispensées) s'imposent.
- Dans un monde où l'enseignement est souvent cible de critiques non fondées, l'enseignant mérite d'être épaulé en reconnaissant et respectant son engagement. On doit l'encourager à faire appel à des intervenants extérieurs qui servent d'amis critiques. Très souvent il faut savoir motiver l'enseignant afin qu'il s'engage davantage dans l'organisation du devoir de mémoire tant au niveau local que national et européen.

5. Liens Internet des lieux et des projets présentés :

- Musée juif de la déportation et de la résistance de Malines : <http://www.cicb.be>
- Musée du jouet de Malines: www.speelgoedmuseum.be
- Fort de Breendonk : www.breendonk.be
- Projet: "With flying Colours": www.vlaggen-en-wimpels.be
- Projet "Piazza dell Arte": www.piazzadellarte.be
- Les Territoires de la mémoire : www.territoires-memoire.be
- Démocratie ou Barbarie : <http://www.cfwb.be/autorg/pg011.htm>
- Bruxelles Laïque ASBL : www.brux.laïque.be
- Le projet « Enseigner la mémoire. Education à la prévention des crimes contre l'humanité » du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/memory>

